

certaines écoliers faisant allusion à la collerette du roi : « A la fraise on connaît le veau. ⁽¹⁾ »

Gr. IV.

Cl. 37.

Les dames ont également recours à la collerette fraisée. D'abord la fraise est relevée contre la nuque ; ensuite elle est remplacée par un col immense qui, sous la forme d'un éventail, encadre le cou et est maintenu par des fils d'archal ou de laiton. Pendant un assez grand nombre d'années, on emploie tour à tour la fraise et le collet montant ; qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre de ces garnitures, la tête est si rigoureusement tenue et les mouvements du corps si gênés, qu'il est nécessaire de faire des « cuillers à long manche » pour que les dames puissent porter le potage à leur bouche.

Sous Henri IV, les pompes et les excentricités de la parure semblent bannies des préoccupations publiques ; le roi donne l'exemple de la simplicité : quand il entre à Paris, sa garde-robe ne se compose que de cinq mouchoirs et d'une douzaine de chemises, pour la plupart en mauvais état.

Mais, dès les premières années du règne de Louis XIII, le luxe redouble et trouve dans l'assemblée des notables, tenue en 1629, des adversaires éloquents et résolus. L'édit rendu, cette année, donne une satisfaction aux ennemis de la dentelle et du point coupé ; mais les élégants bravent les prescriptions de l'édit. Ainsi, à ce que raconte Tallemant des Réaux, un sieur Pardaillon a l'habitude, avant d'aller rendre ses visites, de fermer les rideaux de son carrosse et, à la faveur de ce subterfuge, de se parer de dentelles ; les visites achevées, il les enlève de la même manière.

La mode des cols de chemise rabattus fut remplacée par celle des cols montés sur carton et des fraises à plusieurs rangs, dites fraises à confusion ; on fit tour à tour usage des collets vidés qui retombaient sur les épaules, avec une légère concavité et des rondes qui s'étalaient en montant vers la nuque.

⁽¹⁾ « Le mercredi 4 février » (1579), raconte P. de l'Estoile, page 184, « le Roy, revenant de Chartres, alla descendre à la foire de Saint-Germain , et fit constituer prisonniers quelques écoliers qui se promenaient dans la foire avec de longues fraises de papier, en dérision de Sa Majesté et de ses mignons si bien fraisés et godronnés, et criaient en pleine foire : « A la fraize on connaît le veau. »